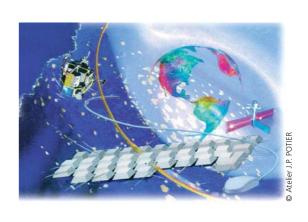
GAZETTE DU DROIT DES TECHNOLOGIES AVANCÉES

Sous la direction d'Alain Bensoussan



Doctrine		
	PROJET DE LOI CRÉATION ET INTERNET (HADOPI) : SUITE DU FEUILLETON LÉGISLATIF : LA DERNIÈRE SÉANCE S'ACHÈVE SUR UN « CLIFFHANGER » par Laurence Tellier-Loniewski	
	LA LICENCE GNU/GPL V3 A PRESQUE DEUX ANS : UN BILAN MITIGÉ par Ludovic Schurr	
	QUELLE RÉGLEMENTATION POUR LES SERVICES DE MÉDIAS AUDIOVISUELS À LA DEMANDE (SMAD) ? par Jean-Pierre Roux	
	L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES par Frédéric Forster et Isabelle Pottier	
	LA FACTURE ÉLECTRONIQUE : VERS UNE SIMPLIFICATION DES RÈGLES DE FACTURATION PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE par Pierre-Yves Fagot	
	ÉTAT DE L'ART DES NANOTECHNOLOGIES ET CADRE JURIDIQUE ET EUROPÉEN ET FRANÇAIS (1ère partie) par Didier Gazagne	
Jurisprudence	LES PRINCIPALES CONDAMNATIONS EN DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES par Bertrand Thoré	
Jurisprudence		
Jurisprudence	par Bertrand Thoré FICHE INDEMNISATION DES PRÉJUDICES C. Paris (1 ^{re} ch., sect. A), 30 septembre 2008 par Bertrand Thoré POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS Autorité de régulation des postes et des communications électroniques – Pouvoir de sanction – Mise en demeure préalable	
Jurisprudence	par Bertrand Thoré FICHE INDEMNISATION DES PRÉJUDICES C. Paris (1 ^{re} ch., sect. A), 30 septembre 2008 par Bertrand Thoré POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS Autorité de régulation des postes et des communications électroniques –	
Sommaires	par Bertrand Thoré FICHE INDEMNISATION DES PRÉJUDICES C. Paris (1 ^{re} ch., sect. A), 30 septembre 2008 par Bertrand Thoré POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS Autorité de régulation des postes et des communications électroniques – Pouvoir de sanction – Mise en demeure préalable Cons. d'État (2ème et 7ème sous-sect. réun.), 19 janvier 2009, note Frédéric Forster	
<u> </u>	par Bertrand Thoré FICHE INDEMNISATION DES PRÉJUDICES C. Paris (1 ^{re} ch., sect. A), 30 septembre 2008 par Bertrand Thoré POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS Autorité de régulation des postes et des communications électroniques – Pouvoir de sanction – Mise en demeure préalable	

Toute reproduction même partielle est interdite, sauf exceptions prévues par la loi La réalisation de panoramas de presse sur intranet incluant un extrait du contenu de la présente publication est conditionnée à la conclusion d'un accord avec le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC).